3.4 PHASE DE PLANIFICATION

PIÈCE E – Lettre de notification (au bureau)

Nom du document	Lettre de notification (au bureau)
Numéro du document	3.4E
Utilisation	Utilisée pour notifier un client d'une vérification de l'observation commerciale pour P.U. ou pour la mesure (au bureau)
Créé le	le 26 juin 2003
Dernière mise à jour	le 28 février 2007
Détenteur du document	
Division	Gestion des activités d'observation AC
Personne-ressource	Christina Broccolo
Numéro de téléphone	709-335-7160
Autres intervenants	

Agence des services frontaliers du Canada | Canada Border Services Agency

COURRIER RECOMMANDÉ

Division de l'observation des programmes commerciaux
Adresse du bureau
Ville, Province
Code postal

ABC International
Adresse postale
Ville, Province
Code postal

À l'attention de : <u>Nom et titre du poste de la personne-ressource chez le client</u>

Le 1er janvier 2004

Madame, Monsieur

Par la présente je vous informe que votre entreprise a été choisie pour faire l'objet d'une vérification de l'observation commerciale concernant SPÉCIFIER LA MARCHANDISE OU LA QUESTION, conformément au paragraphe 40 (1), et des sections 42 et 42.01 de la *Loi sur les douanes.* Cette vérification a pour objectif de favoriser et d'assurer l'observation de toutes les lois appliquées par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) concernant la marchandise ou la question susmentionnée.

Il devrait s'agir d'une vérification au bureau. Cependant, un agent de vérification de l'observation pourrait communiquer avec vous pour organiser une visite sur place dans les locaux de votre entreprise, le cas échéant.

Cette vérification sera effectuée en utilisant un échantillon du formulaire de codage de Douanes Canada B3 de votre compagnie, utilisé pour les transactions d'importation afin de vérifier l'observation des programmes suivants :SPÉCIFIER LES PROGRAMMES À VÉRIFIER. Veuillez fournir les renseignements suivants pour chacune des transactions B3 figurant à l'annexe A : SPÉCIFIER DOCUMENTS
(Les documents à l'appui suggérés pourraient comprendre certains des documents suivants : bon de commande, facture commerciale du vendeur étranger, bordereau d'emballage, connaissements, manifestes, factures de fret, certificat d'origine, trousse de déclaration de Douanes Canada (B3), caractéristiques du produit ou description de la marchandise en cause ou autres renseignements que l'agent pourrait juger pertinent au cas).

Vous trouverez ci-jointe une liste de transactions d'importation extraites de notre base de données. Pour nous aider à effectuer notre vérification, nous vous saurions gré de nous transmettre toute documentation d'appui concernant chaque transaction d'importation, notamment, sans toutefois s'y limiter, les documents suivants :

· Bon d'achat (s'il y a lieu)
· Bordereau de marchandises
· Facture des douanes
· Formulaire de codage des douanes B3
· Feuille de récapitulation B3 (s'il y a lieu)
· Permis d'importation (s'il y a lieu)
· Facture commerciale
· Connaissement
· Preuve de paiement de la facture commerciale
· Certificat d'origine (s'il y a lieu)
· Fiche de réception

Ces documents peuvent être photocopiés et acheminés à notre bureau, d'ici le (insérez la date). Assurez-vous que les copies sont lisibles, que la documentation d'importation est numérotée et que les détails pertinents sont surlignés. Veuillez m'aviser quand l'information sera prête ou si vous n'êtes pas en mesure de respecter l'échéance.

Si un des documents demandés a déjà été fourni à un de nos bureaux, veuillez nous communiquer les détails, y compris le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource.

Les renseignements obtenus durant la vérification seront traités d'une manière confidentielle conformément à l'article 107 de la *Loi sur les douanes.*

Afin d'assurer que l'ASFC respecte la protection des renseignements personnels de ses clients et la confidentialité de tout renseignement susceptible d'être partagé ou échangé au cours de la vérification, nous vous fournissons un formulaire d'autorisation du courtier.

Veuillez remplir le formulaire ci-joint afin d'indiquer si vous désirez que le(s) courtier(s) en douane ou autre(s) prestataires(s) de services reçoive(nt) une copie d'une ou l'autre des correspondances, rapports ou avis de cotisation susmentionné qui pourrait être émis directement en raison de cette vérification. Si vous y consentez, l'ASFC fournira une copie de tels renseignements à votre(vos) courtier(s) en douane ou / prestataire(s) de services, conformément à l'alinéa 107(9)b) la *Loi sur les douanes*. Veuillez retourner le formulaire ci-joint à l'adresse ci-dessous, dans les dix jours ouvrables.

La période de vérification ira du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003. La principale personne-ressource pour cette vérification est Nom de l'AVO qui peut être jointe au xxx-123-4567 Veuillez communiquer tous les renseignements demandés à M. Nom de l'AVO à l'adresse susmentionnée, dans les 30 jours suivant la date de cette lettre.

À la fin de la vérification, vous recevrez une lettre résumant nos constatations et stipulant toute exigence ou recommandation supplémentaire aux fins de l'observation future. En cas d'inobservation signalée dans l'échantillonnage, il y serait remédié et une révision serait effectuée pour les échantillons d'importation de transaction vérifiés. Vous devez apporter les corrections sur les transactions se retrouvant à l'extérieur des échantillons.

Afin de veiller à respecter ses obligations envers ses clients en ce qui a trait au droit à la vie privée et à protéger la confidentialité des renseignements que nous (l'ASFC) partageons ou échangeons par suite d'une vérification, nous vous faisons parvenir le formulaire intitulé : Autorisation de partager de l'information.

Veuillez remplir le formulaire ci-joint et indiquer si vous souhaitez que vos courtiers en douane ou autres fournisseurs de services douaniers, reçoivent une copie de la correspondance, des rapports ou des évaluations pouvant découler directement de cette vérification. Quand nous recevrons votre formulaire rempli, l'ASFC fournira une copie de ce type d'information à vos courtiers en douane ou fournisseurs de services, conformément à l'alinéa 107(9)(b) de la *Loi sur les douanes.* Veuillez renvoyer le formulaire ci-joint, dûment signé par un agent autorisé de votre entreprise, à l'adresse ci-dessous, dans les dix jours ouvrables.

Afin d'obtenir des copies des mémorandums D ou des explications relatives à nos programmes, y compris le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP), veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :
http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-f.html

Veuillez communiquer avec le soussigné pour tout renseignement supplémentaire.

Nom complet de l'AVO
Unité de l'observation d'échanges commerciaux
Région
Téléphone : xxx-123-4567
Télécopieur : xxx-765-4321

Pièces jointes : Transactions d'importation
Autorisation de partager de l'information

Agence des services frontaliers du Canada | Canada Border Services Agency

Division de l'observation dans le secteur commercial
Adresse du bureau
Ville (Province)
Code postal

ABC International
Adresse postale
Ville (Province)
Code postal

Le 1er janvier 2007

À l'attention de : Nom et titre de la personne-ressource du client

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que votre entreprise a été choisie pour faire l'objet d'une vérification de l'observation commerciale, ci-après appelée « vérification », en vertu du paragraphe 40 (1) et aux articles 42 et 42.01 de la *Loi sur les douanes*. Cette vérification a pour objectif de favoriser et d'assurer l'observation de toutes les lois administrées par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Nous prévoyons que cette vérification sera effectuée en tant que vérification au bureau. Cependant un agent principal de l'observation des échanges commerciaux (APOEC) pourrait communiquer avec vous pour organiser une visite sur les lieux de votre entreprise, au besoin.

Cette vérification sera effectuée à partir d'un échantillon des formules de codage et de déclaration d'importation B3 de Douanes Canada, afin de vérifier l'observation des programmes suivants : classement tarifaire, valeur en douane, origine (traitement tarifaire) et éléments de données de Statistique Canada. Vous trouverez ci-joint une liste de transactions d'importations extraites de notre base de données. Pour nous aider à effectuer notre vérification, nous vous demandons de nous remettre tous les documents d'appui concernant chaque transaction d'importation. Ces documents comprennent, mais n'est pas limité à, les documents suivants :

- Bon de commande (s'il y a lieu)
- Bordereau d'emballage
- Factures des douanes
- Douanes Canada - Formule de codage B3
- Feuille de récapitulation B3 (s'il y a lieu)
- Permis d'importation (s'il y a lieu)
- Facture commerciale
- Connaissement
- Preuve de paiement de la facture commerciale
- Certificat d'origine (s'il y a lieu)
- Fiche de réception

Canada

Ces documents peuvent être photocopiés et acheminés à notre bureau, d'ici le (insérez une date). Assurez-vous que les copies sont lisibles, que la documentation d'importation est numérotée et que les détails pertinents sont surlignés. Veuillez m'aviser quand l'information sera prête ou si vous n'êtes pas en mesure de respecter l'échéance.
Si l'un des documents demandés a déjà été fourni à l'un de nos bureaux, veuillez nous communiquer les détails, y compris le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource.

Les renseignements obtenus durant la vérification seront traités en toute confidentialité conformément à l'article 107 de la *Loi sur les douanes.*

La période de vérification s'échelonnera du 1er janvier au 31 décembre 2006. La principale personne-ressource pour cette vérification est (Inscrivez le nom de l'APOEC) et son numéro de téléphone est (xxx) 123-4567**.** Veuillez transmettre tous les renseignements demandés à M./Mme (Inscrivez le nom de famille de l'APOEC), à l'adresse indiquée ci-dessus, dans les 30 jours de la date de la présente lettre.

À la fin de la vérification, vous recevrez une lettre résumant nos constatations et stipulant les exigences additionnelles et/ou les recommandations pour assurer l'observation future. En cas d'inobservation signalée dans l'échantillonnage, il y sera remédié et une détermination sera effectuée pour l'échantillon d'importation de la transaction vérifiée. Vous êtes tenu d'apporter des corrections aux transactions qui ne font pas partie de l'échantillonnage.

Afin de s'assurer que l'ASFC respecte ses obligations en ce qui a trait au droit à la vie privée de ses clients et à la confidentialité des renseignements partagés ou échangés par suite d'une vérification, nous vous faisons parvenir ci-joint le formulaire intitulé : *Autorisation de partager de l'information*.

Veuillez remplir ce formulaire pour indiquer si vous souhaitez que votre courtier en douane ou autre fournisseur de services douaniers reçoive une copie de la correspondance, des rapports ou des évaluations pouvant découler directement de cette vérification. Sur réception du formulaire rempli, l'ASFC fournira une copie de ces renseignements à votre courtier en douane ou autres fournisseurs de services douaniers, conformément à l'alinéa 107(9)(b) de la *Loi sur les douanes.* Veuillez renvoyer le formulaire ci-joint, dûment signé par un agent autorisé de votre entreprise, à l'adresse indiquée ou au numéro de télécopieur indiqué ci-dessous, dans les dix jours ouvrables suivant la date de la présente lettre.

Pour obtenir des copies des mémorandums-D ou des explications relatives à nos programmes, y compris le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP), veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :
http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-f.html

Veuillez communiquer avec le soussigné pour tout renseignement supplémentaire.

Nom complet de l'APOEC
Agent principal de l'observation des échanges commerciaux
Unité de l'observation commerciale
Région
Téléphone : (xxx) 123-4567
Télécopieur :(xxx-) 765-4321

Pièces jointes : Transactions d'importation
Autorisation de partager de l'information